

## Passerelle AES->Droit ? (objectif master droit public)

Par **PaulDance**, le **01/03/2017** à **20:11**

Bonjour,

Je suis actuellement en L2 AES, et j'aimerais intégrer un master en droit public par la suite, seulement je me pose la question de savoir s'il ne serait pas plus judicieux de faire une OPI (passerelle) vers une licence droit.

Il est tout à fait possible d'entrer en M1 droit public après une L3 AES, mais je me dis qu'il est peut être préférable de consacrer tout mon temps au droit dès maintenant plutôt que de me farcir des fonda d'éco qui ne m'intéressent guère.

Pour ce qui est de la passerelle, l'acceptation dépend bien sûr du jury, mais la plupart du temps j'ai l'impression qu'on propose aux étudiants d'AES de passer de la L2 AES à une L2 Droit plutôt qu'en L3.

Du coup, la question est de savoir si certains ont été dans ce cas, et sauraient me dire s'il est vraiment préférable de "perdre" un an afin de suivre la licence droit et approfondir les matières que nous n'avons pas en AES ? ou si les matières abordées en AES sont suffisantes pour réussir un master droit public ?

Est ce que le fait de ne pas avoir suivi la licence droit pourrait aussi se répercuter sur l'embauche et la vie professionnelle après le master ?

Merci d'avance!

Par **marianne76**, le **01/03/2017** à **20:21**

Bonjour

Le niveau de droit n'a rien à voir en droit et en AES, les exercices sont différents, c'est ainsi qu'en AES vous ne faites pas de commentaire d'arrêt exercice très formateur pour le raisonnement juridique, quant au fond il est bien évidemment allégé. C'est ainsi que je peux vous donner cette année d'une étudiante qui a échoué en droit 2 et qui fait maintenant AES2 elle cartonne avec moi dans les matières de droit ce qui prouve bien que le niveau n'est pas le même

C'est pour cela que l'on vous conseille de plutôt passer par la L2 que d'aller directement en L3, l'année de L2 étant particulièrement formatrice

Dernière chose, même si certaines facs prennent les AES 2 directement en licence 3de droit il ne faut pas oublier que par la suite les Masters c'est sur dossier et cela peut aussi vous nuire

d'"avoir fait AES pour un Master de droit s'entend

Par **PaulDance**, le **02/03/2017** à **12:53**

Merci Marianne pour ces quelques précisions, mais ma question ne portait pas vraiment sur le niveau. Je travaille déjà mes cours de droit sur ceux des Ldroit, et je pratique aussi le commentaire d'arrêt de mon côté bien qu'il y'en ait quand même parfois en AES2. Je pense aussi avoir la méthode et assez d'envie pour réussir en droit, du coup ma question était de savoir si vraiment le fait de repasser en L2 était indispensable au vu des matières que je n'ai pas abordé en AES, ou si intégrer une L3 était suffisant?

Pour ce qui est des masters, le responsable du M Droit public de mon université prend régulièrement des AES et m'encourage à le rejoindre, il me reste maintenant à savoir par quelle filière je vais le faire ! ;)

Par **Lily**, le **10/03/2017** à **02:01**

Je suis en L1 AES, et moi aussi je me pose ce genre de question.  
Ma situation est un peu différente certes, mais j'envisage un master en droit social ou des ressources humaines, ou le mieux encore un master en droit social et gestion des ressources humaines.  
Et la pareil, ils prennent selon les fac, des licence aes et des licences de droit.  
Je pense tout de même que les licences de droit sont privilégiées. Mais je n'en suis pas certaine justement !

Par **marianne76**, le **10/03/2017** à **09:31**

Bonjour  
Franchement j'aimerais qu'on m'explique pourquoi un étudiant fait le choix de faire AES s'il a déjà l'idée de faire un Master de droit?

Par **RachelC**, le **10/03/2017** à **10:53**

Bonjour,

C'est une bonne question :/ Sans doute parce qu'ils estiment AES plus "simple" ou qu'ils n'étaient encore pas sur de leur choix ? Je ne sais pas vraiment.

Pour répondre à Lily, passer d'une licence AES à un master droit public c'est faisable mais à des masters de droit social ou encore de RH là ça ne me semble pas possible. Ce sont des matières de privatistes hors les matières en lien avec le droit enseignées en AES, sont des matières de droit public. Si vous n'avez pas les bases en privé, ça va être une cata en M1 et

je ne pense pas que vous aurez un M2 dans ces domaines qui sont très sélectifs. Les étudiants en droit privé sont prioritaires car leurs parcours s'y prêtent. Ce sont des M2 très sélectifs, il faut une cohérence dans votre parcours.

Par **PaulDance**, le **10/03/2017** à **12:50**

Je ne pense pas qu'un étudiant puisse choisir de faire AES en ayant l'idée de faire un master de droit, la question n'est pas là. La plupart du temps, et c'était mon cas à la sortie du bac, la licence AES est choisie par ceux qui n'ont pas de réel projet professionnel, et en effet la pluridisciplinarité de cette licence est intéressante pour ce cas là.

Mon orientation n'étant devenue plus claire que cette année, l'idée de faire un M1 droit public s'en est suivie, d'où l'intérêt du post à la base!

Enfin, Pour compléter la réponse de RachelC, il n'y a pas que le droit public qui soit étudié en AES... même si non approfondi, on y travaille le droit des obli, des affaires, des sociétés, de la famille, de la responsabilité, fiscal et social.

Par **RachelC**, le **10/03/2017** à **14:44**

Bonjour,

Oui je sais bien PaulDance que vous n'apprenez pas que les matières de droit public. Je disais simplement que lorsque des matières de droit vous sont enseignées, elles relèvent du droit public.

Mais oui au niveau du choix c'est un peu ce que je pensais. C'est davantage des étudiants qui ne sont pas encore certains de leur voie et AES offre, comme vous l'avez dit, une pluridisciplinarité intéressante.

Par **Lily**, le **10/03/2017** à **19:16**

Rachel C, non je ne suis pas d'accord du tout !

Moi, j'ai choisi AES, parce que je voulais m'orienter vers cette filière là. Je comptais par la suite poursuivre vers un master des Ressources Humaines.

Tous les professeurs et conseillers d'orientation, m'ont bien affirmés que c'est la voie royale pour ce genre de Master.

Ensuite, quand j'ai pu voir les matière de Droit en AES, j'ai compris que ça me plaisais beaucoup. Donc, j'ai envisagé un Master Droit Social également.

On peut aller en AES par choix ! Et par envie aussi. C'était vraiment la filière que je voulais

suivre, notamment pour son côté pluridisciplinaire, car on acquiert une bonne culture générale.

Par **RachelC**, le **10/03/2017** à **20:29**

Bonjour,

Encore une fois, ne déformer pas mes propos. Évidemment que des étudiants s'orientent en AES par choix. Je répondais juste à la question de Marianne qui se demandait pq certains étudiants choisissaient AES avec dès le départ des envies de droit.

Personnellement, je n'ai jamais entendu parlé que l'AES était adapté pour des masters de droit privé mais ça n'est que les expériences que j'ai autour de moi puisque j'ai plusieurs amis qui ont fait AES et une amie qui a intégré un master RH mais qui est passé par droit. Après, je peux me tromper.